

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2224 :**

Motion concernant la lutte contre le narcotrafic, la santé publique et la sécurité des Réunionnais à Saint-Pierre

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHelif David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André ( Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

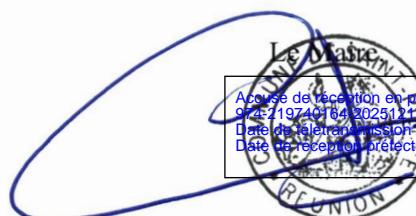
**ABSENTS :**

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture  
04219740764/202511143-2224-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION

**Affaire n°43/2224 : Motion concernant la lutte contre le narcotrafic, la santé publique et la sécurité des Réunionnais à Saint-Pierre.**

*Direction de la Vie Educative et de l'Administration*

**Considérant** la progression inquiétante du narcotrafic à La Réunion depuis près d'une décennie, caractérisée par une augmentation massive des saisies de drogues dures (cocaïne, méthamphétamine, cathinones, kétamine, khat), ainsi qu'une diversification des substances circulant sur l'île.

**Considérant** les données publiées par les services de l'État faisant état, pour la seule année 2025, d'une explosion des saisies de produits de synthèse (+716 % pour la méthamphétamine, +1 348 % pour le khat) et d'une intensification du recours aux « mules », au fret express, aux colis postaux et au transport aérien comme marquant la mutation du marché.

**Considérant** la transformation profonde des filières, désormais structurées et organisées, en lien avec les grandes routes internationales de l'héroïne, de la méthamphétamine et de la cocaïne transitant par l'Est africain et l'océan Indien.

**Considérant** le risque croissant que La Réunion et notamment Le Grand Sud deviennent un point de passage régional des trafics internationaux, en raison de sa position géostratégique et de l'évolution des pratiques criminelles dans l'ensemble du bassin Océan Indien.

**Considérant** l'impact dramatique de ces trafics sur la santé publique, en particulier sur les jeunes exposés à des produits de plus en plus dangereux, fortement addictifs et parfois mortels, ainsi que sur les services en lien avec les jeunes, confrontés à des formes nouvelles d'addiction et de détresse psychologique.

**Considérant** les conséquences directes sur la sécurité publique : montée des violences, développement des réseaux de revente, dégradation de la tranquillité des quartiers, pressions sur les familles et augmentation des faits de délinquance liés aux stupéfiants.

**Considérant** le rôle de la Ville de Saint-Pierre dans la prévention des conduites addictives et la lutte contre les vulnérabilités sociales, compétences au cœur de la réponse structurelle à cette crise.

**Considérant** la loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 dite « loi narcotrafic », dotant les Préfets de nouveaux pouvoirs administratifs de fermeture, d'expulsion et de lutte contre les bandes et trafics, nécessitant cependant une application renforcée, cohérente et adaptée aux spécificités ultramarines.

**Considérant** la nécessité d'une approche globale articulant prévention, santé publique, action sociale, éducation, sécurité, coopération régionale et lutte contre l'économie souterraine.

**Considérant** le besoin de renforcer la coordination institutionnelle après les alertes répétées des communes, des acteurs sociaux et sanitaires, ainsi que des services de l'État eux-mêmes, qui pointent un déficit d'intervention intégrée et une montée en puissance trop lente face à un phénomène qui s'accélère.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-43-2224-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

**Les élus du Conseil municipal de Saint-Pierre réunis en séance, demandent solennellement à l'État :**

**1- Le renforcement immédiat des moyens humains et matériels pour lutter contre le narcotrafic :**

- L'augmentation des effectifs de Police, Gendarmerie, Douanes et OFAST, avec des unités spécifiquement formées à la criminalité organisée ultramarine.
- L'affectation de magistrats et d'enquêteurs spécialisés en matière de trafic de stupéfiants et de criminalité transnationale.
- La mise en service rapide et permanente d'outils de contrôle renforcés : scanner mobile au Port, renforcements des contrôles maritimes, surveillance accrue des navires de plaisance et lignes entre îles sœurs.
- L'intensification de la coopération régionale avec les États du bassin océan Indien (Seychelles, Maurice, Madagascar, Comores).

**2- La création d'une Conférence Territoriale de Sécurité spécialisée "Narcotrafic" :**

Réunie régulièrement, présidée par le Préfet, intégrant: État (Justice, Police, Gendarmerie, Douanes, Marine Nationale, Santé, Éducation), collectivités (Région, Département, Communes), acteurs sanitaires, associations de prévention, ARS, et tous acteurs sociaux contributeurs.

Les Objectifs sont d'orienter les priorités opérationnelles ; de coordonner les interventions ; de partager les données ; d'évaluer les résultats; et de définir une stratégie pérenne.

**3- La mise en place d'un Plan Communal plus ambitieux et généralisé de Prévention et de Santé Publique Addictions - Jeunesse :**

Co-piloté par l'État et la Ville, ce plan comprendrait un renforcement massif de la prévention scolaire par des actions conjointes et régulières Police Nationale/Police Municipale, une sensibilisation et un accompagnement spécifique des jeunes exposés, ainsi qu'une action renforcée sur les familles concernées et plus globalement sur la population touchée par le narcotrafic.

**4- Le développement d'une stratégie sociale de réduction des facteurs de vulnérabilité** de lutte contre la déscolarisation et le décrochage, de soutien aux familles monoparentales et en précarité, de renforcement des actions d'insertion, de programmes sportifs, culturels et citoyens pour les jeunes du Territoire.

**5- La mise en œuvre d'un plan de sécurisation des quartiers et espaces publics, à travers le renforcement des missions du CLSPD,** par la cartographie des points de deal, les interventions conjointes Police Nationale/Police Municipale, les fermctures administratives systématiques des commerces impliqués, la prévention de la violence chez les jeunes et la mise en œuvre d'une plate-forme dédiée à la population qui permettra de signaler toutes problématiques générées par le narcotrafic.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOpte cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION